
**Textiles — Détermination du vrillage
après lavage —**

**Partie 3:
Vêtements tissés ou tricotés**

Textiles — Determination of spirality after laundering —

Part 3: Woven and knitted garments

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 16322-3:2005](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/121eb493-8471-4eae-9379-c1f12fd9694b/iso-16322-3-2005)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/121eb493-8471-4eae-9379-c1f12fd9694b/iso-16322-3-2005>



PDF – Exonération de responsabilité

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 16322-3:2005](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/121eb493-8471-4eae-9379-c1f12fd9694b/iso-16322-3-2005)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/121eb493-8471-4eae-9379-c1f12fd9694b/iso-16322-3-2005>

© ISO 2005

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax. + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Version française parue en 2006

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos.....	iv
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
4 Principe	1
5 Appareillage	2
6 Conditionnement	2
7 Éprouvette	2
8 Modes opératoires de marquage	2
8.1 Mode opératoire A — Vêtement, panneau intérieur	2
8.1.1 Mode opératoire normal	2
8.1.2 Autre mode opératoire	2
8.2 Mode opératoire B — Vêtement, couture latérale	2
9 Lavage	3
10 Évaluation	3
10.1 Généralités	3
10.2 Évaluation en fonction du mode opératoire	3
10.2.1 Mode opératoire A - Vêtement, panneau intérieur	3
10.2.2 Mode opératoire B - Vêtement, couture latérale	3
11 Rapport d'essai	4
Bibliographie	8

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2.

La tâche principale des comités techniques est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'ISO 16322-3 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 38, *Textiles*, sous-comité SC 2, *Méthodes d'entretien, de finition et de résistance à l'eau*.

L'ISO 16322 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général *Textiles — Détermination du vrillage après lavage*:

- *Partie 1: Variation en pourcentage de l'angle de vrillage des colonnes de mailles des vêtements tricotés*
- *Partie 2: Étoffes tissées ou tricotées*
- *Partie 3: Vêtements tissés ou tricotés*

Textiles — Détermination du vrillage après lavage —

Partie 3: Vêtements tissés ou tricotés

1 Domaine d'application

La présente partie de l'ISO 16322 spécifie des modes opératoires permettant de mesurer le vrillage ou la torsion des vêtements tissés ou tricotés après lavage.

Il se peut que les résultats obtenus à partir de modes opératoires différents ne soient pas comparables.

La présente partie de l'ISO 16322 n'est pas destinée à mesurer le vrillage des vêtements après leur fabrication, mais plutôt la variation du vrillage après lavage.

NOTE Le vrillage de certaines structures textiles, telles que le denim, peut être introduit intentionnellement lors de la fabrication. Des vêtements confectionnés à partir d'étoffes fabriquées sur des machines à tricoter circulaires peuvent présenter un alignement naturel des colonnes de mailles qui ne soit pas vertical.

2 Références normatives

[ISO 16322-3:2005](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/121eb493-8471-4eae-9379-1836f90181e3/iso-16322-3-2005>

Les documents de référence suivants sont indispensables pour l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 139, *Textiles — Atmosphères normales de conditionnement et d'essai*

ISO 6330, *Textiles — Méthodes de lavage et de séchage domestiques en vue des essais des textiles*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

3.1

vrillage

⟨vêtements⟩ rotation, habituellement visible latéralement, entre différents panneaux d'un vêtement, causée par la relaxation des déformations latentes pendant le nettoyage de l'étoffe tissée ou tricotée constituant le vêtement

NOTE Ce phénomène est quelquefois appelé torsion, par exemple, torsion de la jambe d'un jean en denim.

4 Principe

Des éprouvettes sont préparées, marquées et lavées selon des modes opératoires spécifiés. La variation du vrillage est mesurée en pourcentage d'une longueur marquée.

5 Appareillage

- 5.1 **Lave-linge automatique**, décrit dans l'ISO 6330, dont le type a fait l'objet d'un accord entre les parties.
- 5.2 **Séchoir automatique**, décrit dans l'ISO 6330 et ayant fait l'objet d'un accord entre les parties.
- 5.3 **Règle étalonnée**, d'une longueur minimale de 500 mm, graduée en millimètres.
- 5.4 **Équerre en T**, d'au moins 500 mm de longueur.
- 5.5 **Support de conditionnement**.

6 Conditionnement

Conditionner les vêtements pendant au moins 4 h dans une atmosphère normale d'essai conforme à l'ISO 139 avant de les marquer ou de les mesurer.

7 Éprouvette

Sélectionner deux vêtements pour constituer l'échantillon. Marquer des longueurs appropriées sur les vêtements.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

8 Modes opératoires de marquage

8.1 Mode opératoire A — Vêtement, panneau intérieur

ISO 16322-3:2005

8.1.1 Mode opératoire normal

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/121eb493-8471-4eae-9379-c1f12fd9694b/iso-16322-3-2005>

Tracer une droite de référence YZ dans le sens de la largeur du panneau du vêtement à 75 mm au-dessus du bord inférieur ou du bord ourlé (Figure 1). Si le bord inférieur ou le bord ourlé n'est pas droit, tracer la droite de référence YZ perpendiculairement à l'axe vertical de symétrie du vêtement.

Marquer un repère A au milieu de la droite YZ. Placer l'une des parties d'une équerre le long de la droite YZ de manière que l'autre partie de l'équerre soit perpendiculaire et alignée sur le point A. Tracer une droite parallèle à YZ à 500 mm au-dessus du point A. Marquer l'intersection de la nouvelle droite avec le point situé directement au-dessus du point A. Nommer ce point B. Si la taille du panneau du vêtement ne permet pas le marquage à 500 mm de distance, effectuer ce marquage le plus loin possible, à une distance minimale de 75 mm au-dessous du bord supérieur du vêtement.

8.1.2 Autre mode opératoire

Il est également possible de déterminer la variation du vrillage en se référant à l'ISO 16322-2^[2], mode opératoire A.

8.2 Mode opératoire B — Vêtement, couture latérale

Poser le vêtement à plat en laissant les coutures s'aligner naturellement. Il est recommandé d'étendre à plat dans leur alignement vertical naturel, comme s'ils avaient des coutures, les vêtements en tricot circulaire qui ne possèdent pas de coutures latérales.

Marquer l'intersection du bord inférieur ou du bord ourlé avec la couture latérale ou avec le bord latéral naturel. Marquer un autre point au-dessus de la couture ou du bord plié à 500 mm au-dessus du point marqué sur le bord ourlé latéral. Ces deux points forment la longueur AB (voir Figure 3). Si le panneau du vêtement est trop petit pour permettre un marquage à 500 mm de distance, utiliser la longueur maximale disponible.

Si les éprouvettes présentent un vrillage avant le lavage, indiquer ce fait dans le rapport.

9 Lavage

9.1 Choisir les conditions de lavage conformément à l'ISO 6330, en fonction des conditions auxquelles le vêtement sera soumis.

9.2 Effectuer le nombre de cycles de lavage choisi.

9.3 Après le dernier cycle de lavage, conditionner les vêtements en atmosphère normale d'essai des textiles, conformément à l'ISO 139.

10 Évaluation

10.1 Généralités

Il convient d'étendre les éprouvettes à plat sur une surface lisse, dans leur position naturelle.

10.2 Évaluation en fonction du mode opératoire

10.2.1 Mode opératoire A — Vêtement, panneau intérieur

Placer la partie horizontale d'une équerre le long de la droite YZ et la partie verticale sur une droite perpendiculaire passant par le point B. Marquer le point où l'équerre coupe la droite YZ. Nommer ce point A' (voir Figure 2).

Mesurer et noter A'B et AA'.

ISO 16322-3:2005

[https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/121eb493-8471-4eae-9379-](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/121eb493-8471-4eae-9379-c1f12f39694b/iso-16322-3-2005)

Calculer le pourcentage de la variation du vrillage (X) de chaque vêtement comme suit:

$$X = 100 \left(\frac{AA'}{A'B} \right)$$

Calculer et noter le pourcentage moyen de variation du vrillage des vêtements soumis à l'essai.

10.2.2 Mode opératoire B — Vêtement, couture latérale

Marquer la couture latérale ou le repli du bord ourlé inférieur. Nommer ce point A'.

Mesurer et noter la longueur des droites AB et AA' (voir Figure 4).

Calculer le pourcentage de variation du vrillage (X) de chaque vêtement comme suit:

$$X = 100 \left(\frac{AA'}{AB} \right)$$

Calculer et noter le pourcentage moyen de variation du vrillage des vêtements soumis à l'essai.

11 Rapport d'essai

Le rapport d'essai doit contenir les informations suivantes:

- a) une référence à la présente partie de l'ISO 16322, c'est-à-dire «ISO 16322-3:2005»;
- b) une description détaillée du vêtement soumis à l'essai;
- c) le pourcentage moyen de vrillage des vêtements avant lavage, le cas échéant;
- d) le pourcentage moyen de variation du vrillage des vêtements après lavage;
- e) le mode opératoire de marquage utilisé;
- f) le mode opératoire de lavage et le type de machine utilisés;
- g) le nombre de cycles de lavage effectués.

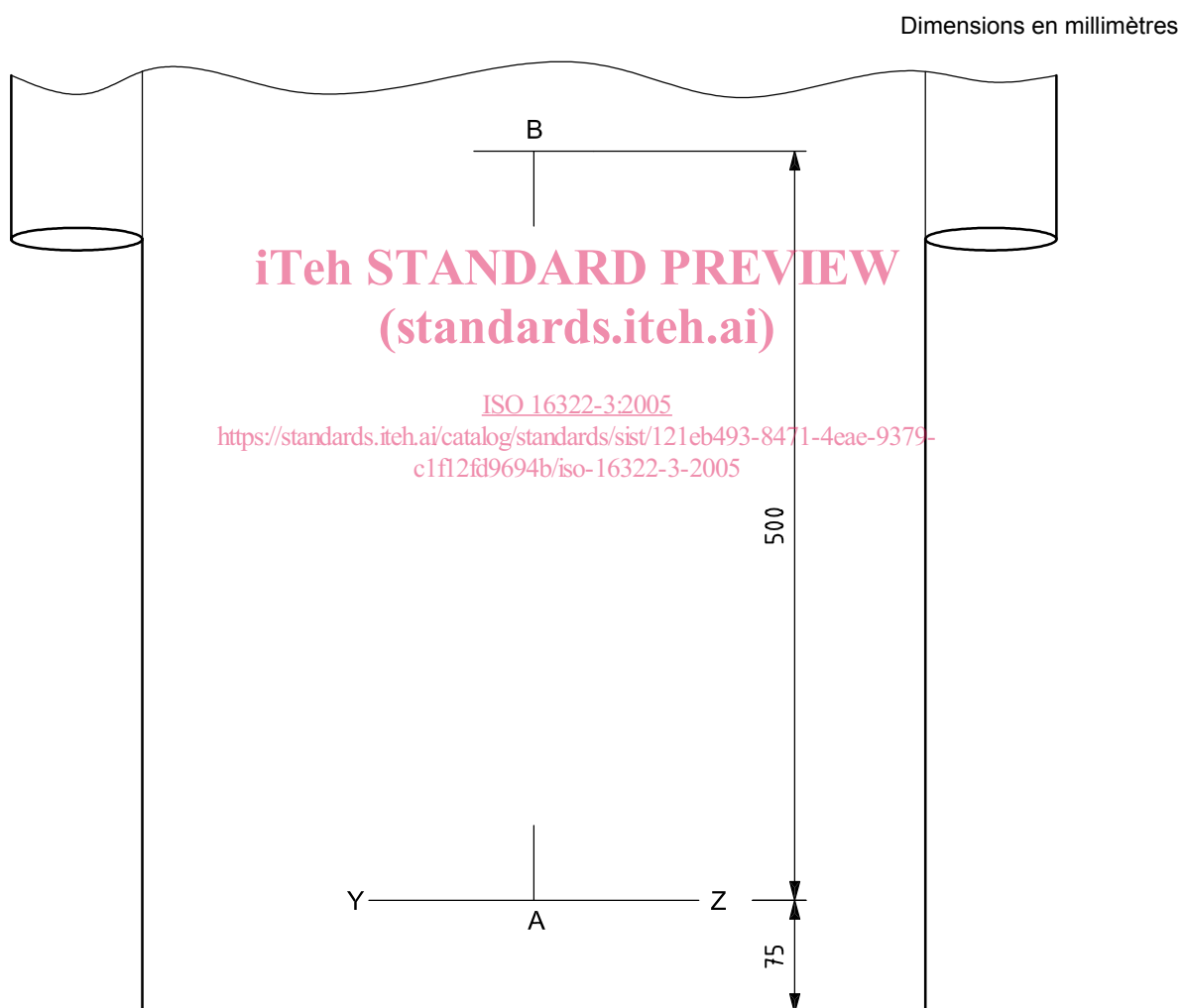
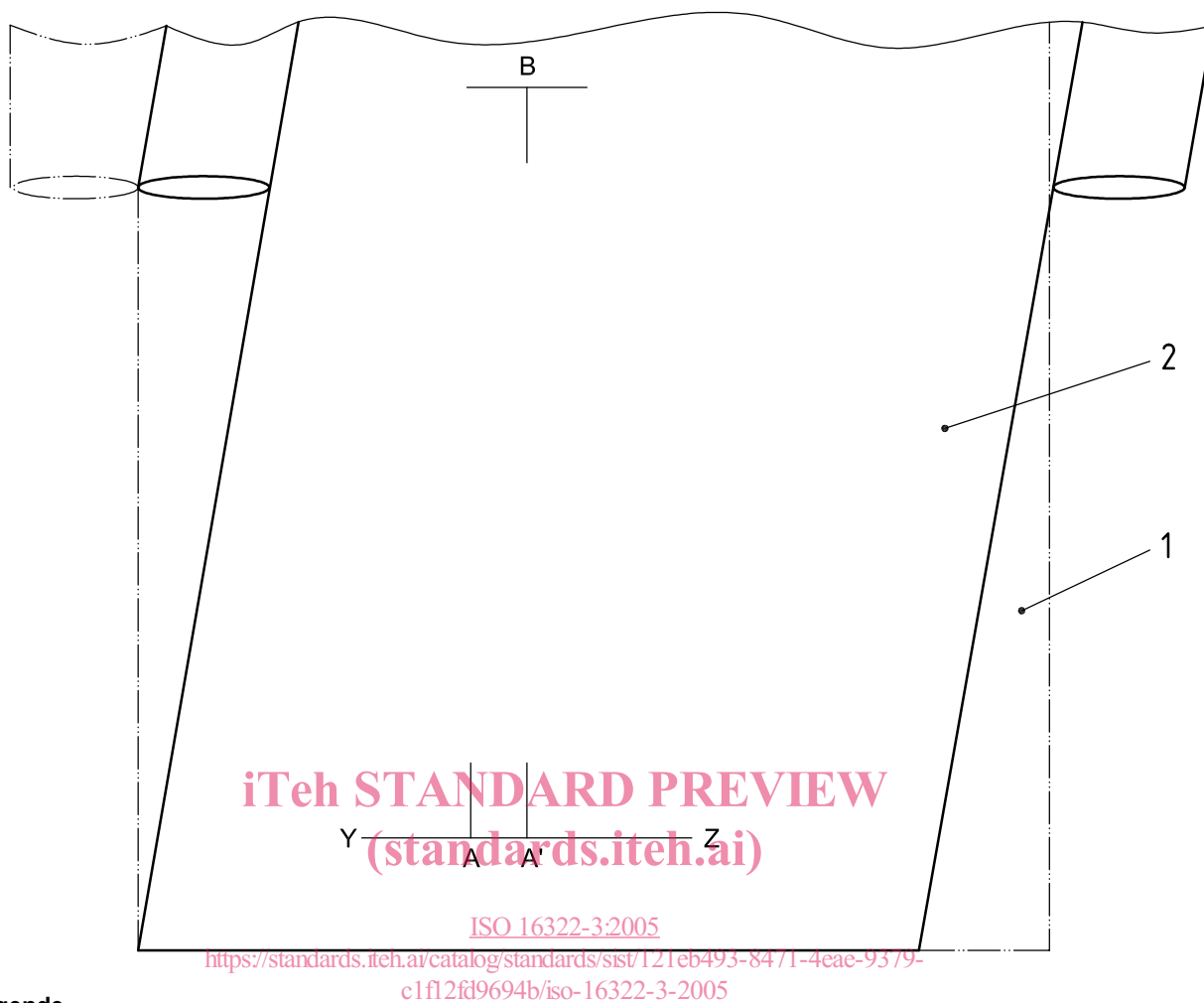


Figure 1 — Panneau intérieur du vêtement — Marques avant lavage



Légende

- 1 vêtement à l'état initial avant lavage
- 2 vêtement après lavage

NOTE La direction de la variation du vrillage indiquée dans la figure est donnée seulement à titre d'illustration. La variation du vrillage peut se produire dans l'une ou l'autre direction.

Figure 2 — Panneau intérieur du vêtement — Marques après lavage